

ASSEMBLEE COMMUNALE DU 26 AOÛT 2021

L'assemblée communale de ce jour se déroule à l'Epicentre en présence de 27 citoyennes et citoyens sous la présidence de M. Stéphane Brosy. Elle a été publiée dans le Journal officiel No 27 du 5 août 2021 et par tous - ménages.

Le Président ouvre l'assemblée à 20 heures 00. Il souhaite la bienvenue aux personnes présentes. Il rappelle les règles sanitaires en vigueur (masques obligatoires durant toute l'assemblée et liste des participants à l'entrée) et donne lecture de l'ordre du jour :

1. Approuver le procès-verbal de l'assemblée communale ordinaire du 4 février 2021
2. Voter les dépassements de budget et approuver les comptes 2020
3. Vote d'un crédit de CHF 80'000.- pour le remplacement des filtres de Bavelier et le remplacement de compteurs d'eau
4. Vote d'un crédit de CHF 20'000.- pour la réfection du Pont du Rond-Pré et du Pont de la Vieille Charrière à Lucelle
5. Vote d'un crédit de CHF 21'000.- pour la réfection des ponts sur les pâturages du lieu-dit Joux l'Amour
6. Divers

Cet ordre du jour est accepté.

Sont nommés scrutateurs :

M. Louis Buchwalder et Mme Agnès Joray (majorité 14)

1. Approuver le procès-verbal de l'assemblée communale ordinaire du 4 février 2021

Le procès-verbal est accepté à l'unanimité. Merci à la secrétaire, Mme Emilie Froidevaux, pour la rédaction de ce dernier.

2. Voter les dépassements de budget et approuver les comptes 2020

Le président ouvre le débat d'entrée en matière. Le Maire, Hubert Frainier, rapporte sur ce point.

C'est avec plaisir qu'il peut présenter les comptes 2020 de la commune.

Au préalable, il doit préciser que les comptes de l'exercice 2020, aujourd'hui sous revue, ont été tenus en grande partie par M. Vincent Plumey, ancien secrétaire-caissier de la commune de Boncourt et actuellement en charge de plusieurs comptabilités communales, notamment à Soyhières et à Mettembert où il vient de reprendre le poste, après nomination, des mains de Mme Myriam Joray, notre ancienne secrétaire-caissière. M. Plumey remplace temporairement notre secrétaire-caissière, Mme Emilie Froidevaux, en congé maternité, comme vous le savez.

Le Maire s'exprime en ces termes :

C'est la première fois que nous tenons et présentons les comptes selon le nouveau modèle comptable MCH² qui est beaucoup plus complexe que les modèles précédents. Toute à l'heure, M. Plumey nous présentera et fera quelques commentaires sur certains comptes. Le compte de fonctionnement, y compris les services communaux que l'on appelle aussi compte de Pertes et Profits ou compte d'exploitation dans une comptabilité commerciale laisse apparaître un résultat négatif, soit une perte, où dit plus pudiquement un excédent de charges, en jargon administratif de CHF 13'071.-, alors qu'en 2019, on enregistrait une perte beaucoup plus conséquente de CHF 46'455.-. Ce résultat est donc considéré comme étant relativement satisfaisant pour l'exercice 2020. Le budget prévoyait un excédent de revenus de CHF 27'860.- pour l'année 2020.

Comment expliquer la différence entre les excédents de revenus budgétés et les comptes ? Au niveau des rentrées fiscales, il y a moins de rentrées que prévues soit CHF 72'606.- de moins. Pourquoi ? Le COVID-19 est certainement passé par là et certains contribuables n'ont pas honoré leurs bulletins de versement. D'autre part, un contribuable important a quitté notre commune et le canton du Jura pour s'établir dans un autre canton qui est plus paradisiaque que le nôtre au niveau fiscal.

On doit dire ici que le Conseil communal ne fait pas de dépenses somptuaires et est extrêmement attentif aux charges. Il faut aussi préciser que le résultat de CHF 13'071.- en négatif doit être comparé avec d'autres communes jurassiennes de la même taille ou presque que la nôtre. Et là on constate que ces communes accusent souvent des déficits beaucoup plus élevés pour 2020. Il faut enfin préciser que nous avons des dépenses liées où il n'est pas possible d'influencer le résultat, par exemple, dans l'instruction publique et la formation, l'aide sociale ou la santé publique. Si on se réfère au bilan 2020, on constate des dettes pour un montant de CHF 3'641'167.- soit CHF 10'350.- par habitant. Toujours au bilan, le

capital propre (fortune) s'élève à CHF 1'086'576.- si on additionne les différents fonds.

Le Conseil communal, unanime, vous demande d'accepter l'entrée en matière et d'approuver ces comptes ainsi que les dépassements budgétaires, après, bien sûr que le caissier et les vérificateurs vous en auront donné le détail et le rapport. Le caissier passera en revue les différents postes avec vous dès que vous aurez accepté l'entrée en matière.

Le Président fait voter l'entrée en matière. Elle est acceptée à la majorité évidente.

M. Plumey donne de nombreuses précisions sur les comptes et les dépassements budgétaires. Plusieurs questions sont posées en relation avec les comptes soit :

M. Blaise Guenat pose une question concernant le mot « Poste ». M. Vincent Plumey répond qu'il s'agit des comptes PostFinance.

Rapport des vérificateurs

M. Florian Chételat lit le rapport qui dit qu'en substance que tout est en ordre. Il précise qu'eu égard au changement MCH², le contrôle des comptes a été plus ardu. Il adresse ses remerciements au caissier ainsi qu'aux personnes qui se sont occupées des comptes et propose à l'Assemblée d'accepter ceux-ci.

L'Assemblée accepte les comptes communaux et les dépassements de budget à la majorité évidente.

Comptes bourgeois

Le Maire passe maintenant à la présentation des comptes bourgeois :

Le compte de fonctionnement de la caisse bourgeoise se présente comme suit :

CHF 104'980.80 aux charges
CHF 166'208.80 aux revenus

Suit un excédent de recettes de CHF 65'718.-.

Au budget, il était prévu un excédent de revenus de CHF 8'720.-.

Le compte forestier boucle avec un bénéfice d'exploitation de CHF 3'966.80 alors que le budget prévoyait lui CHF 33'450.- de déficit.

Dettes : Le montant des dettes au 31.12.2020 s'élève à CHF 66'500.-. Pas d'amortissement en 2020.

Fortune de la Bourgeoisie

La fortune nette de la Bourgeoisie s'élève à CHF 2'097'441.46 au 31 décembre 2020. Elle était de 2'031'723.46 au 31 décembre 2019.

Concernant les comptes forestiers, nous arrivons à un bénéfice d'exploitation de près de CHF 4000.-, eu égard à une plus grande demande au niveau de la vente de bois dont le prix a augmenté en 2020 !

Cependant, pour être encore plus performant et pour simplifier les choses, une étude est à bout touchant pour optimiser la gestion du triage. Ce projet sera sur la table du Conseil communal le mois prochain. Le projet devrait entrer en force en 2022.

Je tiens à remercier ici M. Grégory Chapuis, garde forestier, pour l'excellent travail accompli.

Le Conseil communal, unanime, vous recommande vivement l'acceptation de ces comptes bourgeois avec un magnifique bénéfice de CHF 65'718.-. Il était de CHF 19'361.- l'année précédente.

Présentation des comptes par le caissier M. Vincent Plumey

Le caissier présente les comptes au Beamer et confirme l'excellent résultat des comptes.

Il n'y a pas de questions.

L'Assemblée accepte à la majorité évidente, sans avis contraire, les comptes bourgeois 2020 qui bouclent avec un excédent de recettes de CHF 65'718.-.

3. Vote d'un crédit de CHF 80'000.- pour le remplacement des filtres de Bavelier et le remplacement de compteurs d'eau

Le Maire rapporte sur l'entrée en matière.

Il déclare ce qui suit en reprenant le procès-verbal du 4 février 2021 :

A l'avenir, comme le prévoit le MCH2, on travaillera avec des enveloppes budgétaires ou des crédits d'investissement, qui seront valables durant 3 ou 5 ans pour toutes les grandes dépenses (en général plus de Fr.

20'000.- même si celle-ci sont à financer par les fonds communaux respectifs).

Lors d'une prochaine assemblée communale, nous y sommes, vous serez amenés à vous prononcer sur différentes enveloppes budgétaires ou crédit d'investissement. Pour la municipalité, nous prévoyons une enveloppe d'environ CHF 80'000.- à financer par le fonds de l'eau, soit environ CHF 8'000.- pour les compteurs et environ CHF 70'000.- pour le remplacement des filtres de la STAP de Bavelier. Mais aussi une enveloppe d'environ CHF 20'000.- pour l'entretien des ponts (Rond Pré et Lucelle) à financer pas le fonds des chemins. Tout ceci est parfaitement légal et encouragé par le service des communes.

Dès lors, le Conseil communal, unanime, vous propose d'entrer en matière et d'accepter les points 3,4 et 5.

L'entrée en matière n'est pas combattue. Elle est donc acceptée à l'unanimité.

Le Conseiller en charge du dossier, Hervé Froté présente la demande de crédit :

Les filtres de la station de pompage de Bavelier arrivent en fin de vie, leur durée est prévue pour environ dix ans, ils ont encore opérationnels mais nous devons prévoir de les changer à tous moments. La somme prévue à cet effet se monte à un peu moins de CHF 70'000.- , ce montant comprend également un changement de la pompe de rétro-lavage. Un montant d'environ CHF 10'000.- est prévu pour le changement de compteur d'eau. L'avantage est que cela permet la lecture à distance et simplifie le travail du réposé.

M. André Odiet demande si cela utilisera le réseau 5G ? Non, les PC délivreront les données à distance lorsqu'on passe devant. C'est plus pratique que d'attendre que la personne soit chez elle. Au niveau de la 5G, pas encore mais pour le moment c'est une puce radio. M. Gérald Chételat précise que c'est sur une portée de 200 m. L'avantage est que lors d'une forte consommation, le fontainier, M. Gérald Chételat peut contrôler sans déranger les utilisateurs. Le Président Brosy demande combien de compteurs peuvent être achetés CHF10'000.- ? M. Gérald Chételat précise le chiffre de 40 unités env. M. André Odiet demande si les compteurs sont en réseau ? Non, à puce répond M. Gérald Chételat.

4. Vote d'un crédit de CHF 20'000.- pour la réfection du Pont du Rond-Pré et du Pont de la Vieille Charrière à Lucelle

Le Conseiller communal en charge du dossier, Hervé Froté, rapporte sur ce point.

Le Pont du Rond-Pré s'est affaissé, il a besoin d'être assaini. Une somme d'environ CHF 12'000.- est nécessaire pour cet objet.

Le Pont de la Vieille Charrière a subi l'érosion du fait du battage des flots qui s'écoulent de la digue du lac en amont. Il s'agit-là de procéder à une réparation de l'un des piliers du pont. Le reste de la structure est encore en état. Une somme d'un peu moins de CHF 8'000.- est prévue.

Le Président ouvre la discussion. Elle n'est pas utilisée.

Le Président passe au vote. L'Assemblée accepte le crédit à une majorité évidente.

5. Vote d'un crédit de CHF 21'000.- pour la réfection des ponts sur les pâturages du lieu-dit Joux l'Amour

Le Conseiller communal en charge du dossier, M. Gérald Chételat, rapporte sur ce point.

Le problème est le même que sur le cas précédent ; un affaissement a été constaté, les ponts doivent être assainis. Une somme d'environ CHF 21'000 est prévue pour l'ensemble des travaux. Il s'agit de placer des tubes en tôle ondulée pour ralentir l'eau. A noter encore que ces travaux émanent du compte bourgeois.

Le Président ouvre la discussion.

M. Blaise Guenat demande si le pont à l'ouest du lieu-dit Joux l'Amour est privé ? M. Gérald Chételat répond par la négative, il se trouve sur le terrain de la Bourgeoisie.

La parole n'étant plus demandée, le Président passe au vote. Ce crédit est accepté à la majorité évidente. Sans opposition.

6. Divers

Le Président donne la parole au Conseil communal en premier lieu.

Le Maire, Hubert Frainier, rapporte sur l'introduction du 30km/h dans la localité.

Suite au contrôle de vitesse « Radar sympa » réalisé du 12 au 25 octobre 2019 par la police cantonale Jurassienne, le Conseil communal a décidé de procéder à une expertise en vue de la réalisation d'une zone 30km/h dans la localité. Le « Radar sympa », posé à proximité de l'arrêt postal « Dvain L'heu » a démontré qu'il y avait passablement de dépassements de vitesse. Il a notamment été constaté, sur les 4670 véhicules contrôlés :

- 1793 véhicules mesurés à plus de 50 km/h, ce qui représente près de 40 % d'infractions.

- Vitesse maximale de 67 km/h.

- Vitesses élevées aux « heures d'aller et retour d'école » (6h30-8h/11h30-13h30/16h-18h).

Le Conseil communal estime que la démarche permettra à tous les utilisateurs de la route de se sentir plus en sécurité sur la voie publique. La configuration des rues, avec ses priorités de droite, les entrées de certains bâtiments donnant directement accès à la route ainsi que l'absence de trottoirs justifient le passage en zone 30km/h. Le gain de sécurité engendré par la zone 30 sera bénéfique pour tous les usagers de la route, sans augmenter significativement le temps de trajet. Suite à l'expertise réalisée, et après consultation du service des infrastructures de la RCJU, ce dernier soutient la démarche. L'arrêté de la zone 30 a été publié le 22 juillet dans le Journal officiel. Le plan de signalisation est d'aménagement pouvait être consulté au Bureau communal pendant un délai de 30 jours.

D'après le règlement d'organisation (RO) de la commune mixte de Pleigne et selon son article 16, ce n'est pas à l'Assemblée communale de décider l'introduction d'une zone 30. Ceci n'entre pas dans ses attributions. Il s'agit ici d'un Arrêté ministériel qui a été publié dans le Journal officiel de la RCJU le 22 juillet dernier ainsi que dans le bulletin d'information n°151 de la commune de Pleigne du 15 juillet. Il est cependant loisible de faire opposition motivée, selon les articles 94,96 et 98 du code de procédure administrative. Le délai est échu depuis le 22 août 2021. Le Maire, d'après ses renseignements atteste qu'il y a une ou plusieurs oppositions. Ces oppositions seront traitées par le Service des infrastructures de la République et canton du Jura et des séances de conciliation seront mises sur pied à la Maison communale, Pleigne.

C'est surtout au niveau des chicanes que cette décision pose problème. C'est lors des séances de conciliation qu'il faudra en parler.

M. Bernard Guenat demande si c'est le Conseil communal qui a proposé de mettre une zone 30km/h. Le Maire répond que c'est suite au radar sympa et aux constatations des vitesses élevées enregistrées notamment lorsque les élèves sont sur le chemin de l'école. C'est véritablement un problème pour la sécurité des enfants. L'intérêt collectif doit primer sur l'intérêt privé. Il n'y a pas de trottoirs et le canton a accepté d'emblée ces restrictions.

Le Maire dit qu'il a appuyé de tout son poids cette restriction car il n'aimerait pas avoir sur la conscience la mort d'un enfant.

M. Jean-Louis Guenat argumente que les freins d'un tracteur moderne sont plus efficaces que ceux d'une voiture. Il trouve que l'on est entré dans une sorte de dictature.

Le Conseiller communal Hervé Froté, précise encore que nous n'allons pas faire la chasse aux permis de conduire. Il faut juste adapter sa vitesse vers le bas dans une véritable optique de sécurité.

M. Thierry Eicher assène que les tracteurs ne vont jamais à 50km/h. M. Bernard Guenat dit que c'est la nouvelle loi sur la circulation routière qui fait peur. M. Bernard Guenat rappelle également le non-respect des priorités de droite.

Mme Agnès Joray déclare que des buis sont gênants pour la visibilité, notamment au chemin de la Fenatte. M. Hervé Froté va s'en occuper.

M. Blaise Guenat pose la question pour savoir si le Conseil communal peut donner l'ordre de poser des radars ? Le Maire répond par l'affirmative.

Mme Brigitte Bloch demande si les voitures peuvent se parquer sur la route cantonale ? Le Maire répond oui et il faudrait des interdictions (via le canton) pour empêcher le parpage.

M. Quentin Choulat demande s'il est possible de faire des lignes pour les piétons. Le Conseiller communal Hervé Froté lui répond que cela avait déjà été demandé au canton mais celui-ci avait fait part que ce projet était une fausse bonne idée car cela déresponsabiliserait les automobilistes.

Le Maire parle ensuite de l'élection complémentaire par les urnes d'un-e conseiller-ère communal-e

Il s'exprime en ces termes :

M. Patrick Guenat a démissionné du Conseil communal le 30 juin dernier. L'exécutif a respecté et accepté sa décision. Il salue son engagement durant deux ans et demi en qualité de chef du dicastère de la culture, de l'embellissement, des écoles et affaires sociales. Il le remercie vivement pour le grand travail accompli au travers des projets menés à bien durant son mandat. Pour le remplacer, les signataires de sa liste (Entente citoyenne), liste déposée lors des dernières élections communales en 2017, avaient 30 jours pour désigner une personne qui exerce ses droits civiques dans la commune de Pleigne. Au terme des 30 jours, le Conseil communal a constaté que cette exigence n'a pas été remplie et qu'il doit organiser une élection complémentaire par les urnes. Le Conseil communal a fixé la date de l'élection au 14 novembre 2021. Les actes de candidatures doivent être remis jusqu'au lundi 13 septembre 2021* à 12h

au Bureau communal. Une publication aura lieu dans le Journal officiel et sera également affiché dans les lanternes communales.

M. André Odiet demande si la date du 14 novembre coïncide avec d'autres votations ou élections ? Le Maire répond par la négative.

**En réalité, il s'agit du 20 septembre d'après le Service des communes.*

Coronavirus

Le Maire communique qu'il sera possible de se faire vacciner contre le Coronavirus, sans rendez-vous, à Soyhières, et ce par une équipe mobile vers fin septembre, début octobre. Un tout-ménage sera adressé aux habitants de Pleigne d'ici quelques semaines.

Nouveau caissier-ère

Le Maire communique également ce qui suit concernant un nouveau caissier :

La synergie pour regrouper les caisses (comptabilités) des communes de Pleigne, Movelier et Soyhières va bon train. Une décision du Conseil communal de Soyhières devrait tomber la semaine prochaine. En cas de oui, une annonce dans la presse sera publiée pour trouver un caissier ou une caissière qui devra être une perle rare. Cette personne devrait prendre son poste au 1^{er} janvier 2022.

Zone à construire – Vie de Ferrette

Le Conseiller communal, Hervé Froté, porte à la connaissance de l'Assemblée communale que le dossier de la Vie de Ferrette est clos. Il n'y a pas eu de recours. Il entre donc en force et une assemblée extraordinaire est prévue fin octobre pour le vote du crédit pour la viabilisation.

Le Président donne la parole aux citoyennes et citoyens.

M. Blaise Guenat signale qu'au cimetière, une croix penche sur une tombe. Le chef de la police du cimetière, Hubert Frainier, s'en occupe.

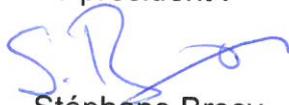
M. Quentin Choulat demande qui s'occupe du balayage du bord des routes ? M. Hervé Froté, Conseiller communal, répond que M. Christophe Joray le réalise sur demande. Il ajoute que les agriculteurs sont tenus de ramasser leurs déchets. En général ils le font sans que l'on doit leur rappeler.

La parole n'étant plus demandée, le Président Brosy remercie les participant-e-s et lève l'Assemblée à 21h41.

AU NOM DE L'ASSEMBLEE COMMUNALE

Le président :

La secrétaire a.i. :



Stéphane Brosy

Camille Cattin